



Conseil Départemental UNSS du 04/02/2025

Déclaration liminaire du SNEP-FSU 92.

Monsieur le Directeur académique des services de l'Éducation Nationale,

Madame la directrice académique adjointe des services de l'Éducation Nationale,

Mesdames, Messieurs les membres du CDUNSS des Hauts de Seine,

Le SNEP-FSU tient à vous souhaiter une bonne année 2025 bien que celle-ci commence dans le doute et l'inconfort politique général, avec une 5ème ministre en 1 an aux manettes de l'Éducation Nationale, un détricotage de la réforme Blanquer et du choc des savoirs qui s'opère avec un budget retardé et validé hier à l'Assemblée Nationale par un 49.3.

Nos inquiétudes sont fortes quant au risque de baisse des subventions territoriales pour le sport scolaire, une subvention ministérielle qui n'a pas connu de progression depuis 7 ans et un trop faible héritage des jeux de Paris pour le sport scolaire.

Après 3 ans de la politique financière et sportive désastreuse de l'équipe de direction nationale menée par Olivier Girault, l'UNSS, qui compte près de 1,2 million d'élèves licencié·es et fédère les 9 300 associations sportives des collèges et lycées, enregistre un nouveau déficit d'1 M€ après celui de 12,3 M€ de la saison précédente. Le SNEP-FSU n'a cessé de contester les choix budgétaires de cette direction, a alerté à maintes reprises les ministres de l'Éducation Nationale qui se sont succédés et qui assument la présidence de l'UNSS.

Depuis novembre et les révélations du journal L'Équipe, la crise qui traverse le sport scolaire est à son comble. Le peu de confiance des associations sportives qui restait envers la direction nationale, est définitivement rompu. La lettre ouverte adressée à la ministre, signée par un tiers des membres de l'Assemblée Générale, demandant le remplacement de l'équipe de direction, n'a reçu aucune réponse.

Le SNEP-FSU a lancé une pétition nationale qui a reçu 10 000 signatures. De nombreux articles dans la presse régionale se sont fait l'écho de la colère des enseignant·es d'EPS qui animent les associations sportives scolaires. Le SNEP-FSU a demandé à être reçu en urgence par la ministre et que les deux derniers rapports de l'Inspection générale sur le fonctionnement de l'UNSS lui soient communiqués. À quatre reprises, les rendez-vous avec le cabinet ont été annulés à la dernière minute. La valse des ministres ne saurait être une excuse, les ministres démissionnaires devaient pouvoir traiter les questions urgentes,

Heureusement pour notre département malgré une baisse des licencié(e)s, la situation est plutôt favorable et ce, grâce à une action forte et de tous les acteurs et actrices réunis autour de cette table :

-Une collectivité territoriale des Hauts de Seine qui par la mise à disposition de nombreuses installations sportives et un investissement financier permet de réaliser de nombreux projets en étroite relation avec nos cadres départementaux de l'UNSS que nous remercions pour leur dynamisme.

-Des enseignants dans les établissements qui dépassant bien largement leur forfait, s'attellent à proposer aux élèves chaque semaine, une pratique de qualité.

Toutefois, nos inquiétudes se portent sur la défections de nombreux-ses collègues lors des compétitions ou des journées de formation des jeunes officiels, qui nous font remonter les difficultés rencontrées avec leur chef d'établissement pour se libérer le mercredi matin ou pour avoir les élèves y compris le mercredi après-midi. En effet la réforme du lycée avec les enseignements de spécialité mais aussi les groupes de besoins en 6ème et 5ème ont eu un effet de glissement des heures d'enseignement sur le début de l'après-midi du mercredi.

Nous souhaitons que l'UNSS revoit le nouveau règlement sportif et notamment les catégories dites «Collège» et «Lycée» qui choquent la plupart de nos collègues et écartent ou écartent beaucoup d'élèves de la compétition en effet, comment peut-on faire confronter un-e élève de 5ème à un-e élève de troisième? La plupart des cadres départementaux au sein des commissions techniques départementales (CTD) ont conservé les anciennes catégories pour les compétitions du niveau départemental.

Nous voudrions revenir sur les «2heures de sport pour tous», devenus cette année les «2 heures de sport au collège».

Nous avons ici même, lors de la mise en place de cette mesure, expliqué les raisons de l'inefficacité programmée de ce dispositif qui a tourné au fiasco.

Le rapport mené par l'INJEP sur la première année d'expérimentation du dispositif montre qu'il n'a concerné que très peu d'élèves (5%), que la cible des « non sportif-ves » à été totalement râtée (10%) et qu'il a renforcé les inégalités filles-garçons car les garçons étaient plus inscrits et ont abandonné moins le dispositif.

Dans les hauts de Seine , seuls 6 établissements l'avaient mis plus ou moins en place et nous attendons toujours le bilan sur lequel M le DASEN vous vous étiez engagé à nous présenter en CDUNSS.

La nouvelle version revue à la baisse, vu le succès sans doute, ne cible plus que les établissements REP et REP+ et ne s'est mis en place pour cette année que dans 8 des 20 établissements concernés dans notre département. Le SNEP sera vigilant quant à l'évolution de cette grande mesure nationale qui accouche d'une souris et que Mme la Directrice Académique adjointe pour qui le projet semblait si miraculeux, aura, je n'en doute pas, le plaisir de nous présenter un bilan lors de nos prochain CDUNSS.

Le SNEP propose pour la réussite et la pérennité de ce dispositif, que son financement (20 Euros par élève inscrit dans l'établissement) soit fléché dans la DGH sur l'EPS ou sur les associations sportives qui présenteront une section «ludo-sportive», proposant une pratique d'activité physique régulière des collégiennes et collégiens identifiés comme étant « primo-pratiquants », avec une attention particulière pour les jeunes filles et les jeunes en situation de handicap, afin de contribuer à l'amélioration de leur bien-être et de leur santé (BO 42 du 7/11/2024).

Merci de votre attention.

Le SNEP FSU 92. Isabelle Alexandre, Gilles Malet